



**HAL**  
open science

## **Le Portrait monétaire gaulois: les monnayages du Centre de la Gaule (IIIe-Ier siècles a. C.)**

Sylvia Nieto-Pelletier

### ► **To cite this version:**

Sylvia Nieto-Pelletier. Le Portrait monétaire gaulois: les monnayages du Centre de la Gaule (IIIe-Ier siècles a. C.). Cahiers des Études Anciennes, 2012, Le Charaktèr du Prince, XLIX, pp.235-258. <hal-02553555>

**HAL Id: hal-02553555**

**<https://univ-orleans.hal.science/hal-02553555v1>**

Submitted on 23 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**Le Portrait monétaire gaulois**  
**Les monnayages du Centre de la Gaule**  
**(III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles a. C.)**

SYLVIA NIETO-PELLETIER  
Chargée de recherche, CNRS-Université d'Orléans  
IRAMAT, UMR5060

Les rapports entre monnaies et autorités politiques ont été jusqu'à présent assez peu étudiés en numismatique celtique<sup>1</sup>. Excepté les travaux de J. Creighton pour la Bretagne insulaire dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle a. C.<sup>2</sup>, l'expression même du

---

<sup>1</sup> Les monnaies n° 3, 5-6, 9-18 et 13A-16A ont été photographiées par R. Hodges ; l'exemplaire n° 4 par P. Delangle (CNRS-ENS UMR 8546). Les photographies n° 7 et 21 viennent du site CoinArchives. Les autres clichés sont de l'auteur. Les monnaies portant l'acronyme « BnF » sont conservées au Département des Monnaies, Médailles et Antiques (Cabinet des Médailles) de la Bibliothèque nationale de France, l'exemplaire avec la mention « Lyon » est conservé au Musée des Beaux-Arts de Lyon. Je remercie M. Amandry, directeur du Département des Monnaies, Médailles et Antiques de la BnF, D. Hollard, conservateur en charge du médaillier gaulois à la BnF et F. Planet, conservateur du médaillier du Musée des Beaux-Arts de Lyon pour les facilités d'accès aux monnaies. Je tiens également à remercier G. Aubin, qui a bien voulu relire ce texte, pour ses remarques constructives et pertinentes.

<sup>2</sup> J. CREIGHTON, *Coins and Power in Late Iron Age Britain*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000 ; « L'Aristocratie britannique à travers l'iconographie monétaire à la fin de l'âge du Fer », in V. GUICHARD & F. PERRIN (eds), *L'Aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. au I<sup>er</sup> siècle après J.-C.)*,

pouvoir par l'iconographie monétaire n'a été traitée que de façon ponctuelle<sup>3</sup>. Deux raisons principales peuvent expliquer cet état de la recherche. L'absence, tout d'abord, de sources écrites gauloises rend complexe la datation précise des émissions monétaires, si l'archéologie ne fournit pas d'exemplaires en contexte daté, ainsi que l'interprétation des légendes monétaires si le nom inscrit sur la monnaie n'est pas cité par César dans la *Guerre des Gaules*. Il est également difficile de définir les systèmes politiques et leur évolution entre le III<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècle a. C. Les textes des auteurs romains et grecs nous donnent une information éparse et rendent compte d'une diversité qui ne permet aucune généralisation à l'échelle de toute la Gaule. En outre, une lecture abusive de ces écrits, particulièrement ceux de César (*Guerre des Gaules* VII, 4), Strabon (IV, 2, 3) et Tite-Live (XXVII, 39), a conduit nombre d'historiens et de numismates, au premier rang desquels C. Jullian, à admettre l'existence d'un empire arverne à l'échelle de toute la Gaule<sup>4</sup> qui a, pendant longtemps, faussé notre vision de la monnaie gauloise et, par là-même, de ses relations avec le pouvoir. La seconde raison pouvant expliquer le peu d'études dans ce domaine est à rechercher dans l'interprétation excessive, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, des symboles présents sur les monnaies qui se traduit par la volonté de faire correspondre les types monétaires à des divinités

---

Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen du mont Bibray, 2002, p. 299-309. L'auteur montre comment les jeunes chefs bretons qui avaient été envoyés à Rome adoptent, à la fin du I<sup>er</sup> siècle a. C., une iconographie monétaire en relation avec la *gens* qui les a élevés.

<sup>3</sup> Notamment K. GRUEL, « Les Prototypes des monnaies gauloises, les raisons de leur choix », in D. FRÈRE (ed.), *De la Méditerranée vers l'Atlantique. Aspects des relations entre la Méditerranée et la Gaule centrale et occidentale (VIII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.)*, Rennes, PUR, 2006, p. 67-74.

<sup>4</sup> C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule, t. 1*, Paris, Hachette, 1993 (1907), p. 425-426. À la suite de C. Jullian, J.-B. Colbert de Beaulieu met en place la thèse de « l'hégémonie arverne » (J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité de numismatique celtique, t. 1, Méthodologie des ensembles*, Paris, Les Belles Lettres, 1973, p. 173-176).

et par l'identification d'images astronomiques ou de messages ésotériques. Ces études, qui restent au final peu argumentées et dont il ne reste quasiment rien aujourd'hui, expliquent pourquoi, pour reprendre les propos de J.-B. Colbert de Beaulieu, « la seule pensée de rechercher aujourd'hui la moindre signification aux types monétaires gaulois effarouche certains esprits (...) » et pourquoi cela a « (...) entraîné pendant longtemps la suspicion envers la recherche légitime de l'interprétation des symboles »<sup>5</sup>.

Ainsi, traiter de l'expression monétaire du pouvoir en Gaule, particulièrement en temps de troubles, est un exercice difficile qui suscite encore beaucoup d'interrogations et qui nécessite d'être traité dans son acception la plus large (le portrait, mais également les symboles et les inscriptions) à partir de monnayages précis et bien documentés. Pour ces raisons, notre étude se concentre sur le portrait monétaire gaulois et sur les monnayages arverne et du Centre-Est (région encore appelée « zone du denier »), selon deux axes : l'appropriation progressive de la monnaie par les autorités après son introduction en Gaule au III<sup>e</sup> siècle a. C. ; la multiplication des types et des inscriptions monétaires dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle a. C..

## I

### **Du statère de Philippe II de Macédoine à l'individualisation progressive de la monnaie par les autorités émettrices**

Il est d'usage de considérer que c'est au cours du III<sup>e</sup> siècle que la monnaie fait son apparition en Gaule par l'intermédiaire de mercenaires celtes recrutés au moment des conflits qui opposent Carthage, Syracuse, Tarente et Rome entre 320 et 270 a. C.. À leur retour en Gaule, ces mercenaires auraient introduit des statères aux types de Philippe II de Macédoine qui, par la suite, servent de prototypes à la frappe des premières monnaies gauloises<sup>6</sup>. C'est donc en utilisant des originaux grecs, puis en les

---

<sup>5</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *op. cit.*, p. 26.

<sup>6</sup> S. SCHEERS, « La Naissance du monnayage d'or en Gaule », *Dossiers de l'archéologie* 248 (1999), p. 44-51. Pour S. Scheers, les premières

copiant que les Gaulois adoptent la monnaie. Si, dans un premier temps, les imitations gauloises reprennent de façon très fidèle les types des statères de Philippe II (figure 1), dans un second temps, à une date indéterminée, ces imitations évoluent et deviennent plus approximatives (figures 2 et 3) : au droit, le portrait est modifié et la couronne de laurier disparaît sur certaines monnaies ; au revers, le monogramme *ΑΡ* présent à l'origine se transforme et devient parfois un triskèle ; la légende se dégrade et, dans les cas les plus extrêmes, si elle ne disparaît pas, elle est réduite à une succession de traits verticaux. Elle ne paraît alors plus avoir de sens, si toutefois elle en avait un, pour le graveur et pour l'usager.



**FIGURE 1:** Imitation du statère de Philippe II de Macédoine (statère, Lyon 300), type fidèle.



**FIGURE 2:** Imitation du statère de Philippe II de Macédoine (statère, BnF 3628). Évolution du type : triskèle à la place du monogramme *ΑΡ* ; légende réduite à une succession de traits verticaux.

---

frappes gauloises seraient à situer dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, au moment où les originaux grecs ne sont plus importés et où le stock alors en circulation ne suffisait plus. J. Sills place également l'arrivée des premiers statères de Philippe II en Gaule entre 320 et 270 mais remonte la chronologie des premières imitations vers 275-270 a. C. (J. SILLS, *Gaulish and Early British Gold Coinage*, Londres, Spink, 2003).



FIGURE 3: Imitation du statère de Philippe II de Macédoine (quart de statère, BnF 3640). Au droit, le portrait s'éloigne de celui d'Apollon ; au revers, un triskèle remplace le monogramme Αρ.

Le peu de lieux de découvertes recensés et la diversité des types monétaires de ces imitations ne permettent de traiter, actuellement, que très difficilement la question des autorités émettrices<sup>7</sup>. Toutefois, au XIX<sup>e</sup> siècle, un certain nombre d'études vont orienter durablement la question de l'attribution de ces monnaies. A. Duchalais en 1846, puis C. Lenormant en 1853 portent un intérêt particulier aux premières monnaies émises par les Arvernes et proposent de leur attribuer les imitations du statère de Philippe II de Macédoine portant le monogramme Αρ qu'ils interprètent comme étant les deux premières lettres du nom grec des Arvernes que Strabon appelle Αρουμεῖροι (IV, 2, 3)<sup>8</sup>. Même si A. Blanchet montre dès 1905 que ces deux lettres figurent sur les statères de Philippe II de Macédoine et que, de ce

<sup>7</sup> B. Fischer et S. Scheers ont néanmoins montré que certaines imitations du statère aux types de Philippe II ont des aires de circulations préférentielles : c'est le cas des séries « à la tête d'Hélios », « au foudre » et « au monogramme Αρ, au foudre et à l'épi » pour un grand Centre de la Gaule (S. SCHEERS, « Les Imitations en Gaule du statère de Philippe II de Macédoine », in I. GEDAI & K. BIRO-SEY (eds), *Proceedings of the International Numismatic Symposium*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1980, p. 41-53 ; S. SCHEERS, *op. cit.* n. 6, p. 47 ; B. FISCHER, « Les Différents monétaires des premières imitations du statère de Philippe II de Macédoine », *Études celtiques* 28 (1991), p. 137-155).

<sup>8</sup> A. DUCHALAIS, *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la bibliothèque royale accompagnée de notes explicatives*, Paris, Firmin Didot frères, 1846 ; C. LENORMANT, « Mémoires et dissertations, révision de la numismatique gauloise. Première lettre, monnaies des Arvernes — origine de l'or monnayé dans la Gaule, lettre à M. de la Saussaye », *RN* 21 (1856), p. 297-344.

fait, elles ne peuvent pas désigner le nom des Arvernes<sup>9</sup>, les études d'A. Duchalais et C. Lenormant vont attribuer, pour longtemps, ces émissions aux Arvernes car ce peuple, que César (*Guerre des Gaules* VII, 4) et Strabon (IV, 2, 3) hissent au rang de peuple dominant qui aurait contrôlé la quasi-totalité de la Gaule, se devait d'être à l'origine de la monnaie gauloise.

Si les statères aux types de Philippe II de Macédoine constituent le modèle majoritairement imité<sup>10</sup>, il n'est cependant pas le seul. Des imitations de monnaies frappées à Tarente et à Néapolis ont également été recensées, notamment en Gaule Belgique, et des emprunts au statère de Lysimaque de Thrace, pour le droit, sont attestés. Néanmoins, il est intéressant de constater que lorsque le prototype grec imité ne comporte pas de chevaux au revers, les Gaulois reprennent alors le bige des statères de Philippe II de Macédoine<sup>11</sup>. Le type du cheval au revers possède donc une importance particulière pour les Gaulois puisqu'on le retrouve, par la suite, sur la très grande majorité des monnayages jusqu'à la conquête césarienne alors même que les droits sont fortement individualisés. Cette prédominance du cheval, du bige, dès les premières monnaies, a été mise en relation, par K. Gruel, avec la place prépondérante que paraissent avoir occupée les guerriers et cavaliers dans la société gauloise au III<sup>e</sup> siècle a. C.<sup>12</sup>

Au cours du II<sup>e</sup> siècle, à une date qu'il est encore difficile à préciser, la production des imitations de monnaies macédoniennes semble se ralentir pour laisser la place à des

---

<sup>9</sup> A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, Leroux, 1905, p. 212.

<sup>10</sup> Certains types grecs ont, semble-t-il, eu plus de succès que d'autres. C'est le cas du trident et du canthare des ateliers de Pella et d'Amphipolis ; du buste associé au monogramme *Aρ* de l'atelier de Lampsaque ou encore de l'ensemble foudre-épi-monogramme *Aρ* de l'atelier d'Abydos (S. SCHEERS, *op. cit.* n. 6, p. 41-53 ; B. FISCHER, *op. cit.* n. 7, p. 137-155).

<sup>11</sup> S. SCHEERS, *op. cit.* n. 6, p. 51.

<sup>12</sup> K. GRUEL, *op. cit.* n. 3, p. 67-74.

monnaies dont la typologie s'éloigne progressivement mais de façon significative du prototype macédonien. Les particularismes iconographiques locaux qui se mettent alors en place, et qui vont s'accroître jusqu'à la conquête, témoignent, à l'échelle de la Gaule, de la multiplication des pouvoirs émetteurs et du besoin et / ou de la volonté, de la part des autorités émettrices, quelles qu'elles soient, d'individualiser leurs monnaies. Si ce nouveau rapport à la monnaie est à mettre en relation avec l'accroissement des échanges, attestés par l'archéologie, au II<sup>e</sup> siècle et le développement de l'usage monétaire, il est également à rapprocher de la mise en place de nouvelles structures territoriales et de nouveaux types d'habitats dans lesquels apparaissent les premiers témoignages d'une diversification des activités et d'échanges à longue distance. L'élaboration d'un répertoire iconographique propre, bien qu'encore influencé par les monnaies grecques, constitue alors les prémices d'une nouvelle relation de l'autorité avec la monnaie.

Dans le monnayage arverne, le premier témoignage de ce début d'individualisation de la monnaie semble correspondre aux exemplaires « à la lyre » dits au type de Lapte qui présentent au droit une tête nue et au revers un cheval conduit par un aurige, vestige du prototype grec, avec, au-dessous, une lyre (figure 4). Le type s'individualise encore davantage avec les monnaies d'or dites « à l'aurige et à la roue » (figure 5) et les exemplaires en argent « à la volute et à la palme » (figure 6). Le portrait présent au droit des statères « à l'aurige et à la roue » (tête nue avec favoris et probable collier perlé) se détache de celui du prototype macédonien. Au revers, l'aurige présente une forme très particulière avec un corps stylisé qui se rapproche de celui d'un oiseau et le cheval a désormais la tête caractéristique du cheval dit « arverne », tel que l'a qualifié D. Nash<sup>13</sup>, et que l'on retrouve sur l'ensemble des monnaies émises par les Arvernes au I<sup>er</sup> siècle a. C..

---

<sup>13</sup> D. NASH, *Settlement and Coinage in Central Gaul, c. 200-50 B.C., Part I & II*, Oxford, B. A. R., 1978, p. 145-173.



FIGURE 4: Statère « à la lyre, au type de Lapte », attribué aux Arvernes (BnF 5280).



FIGURE 5: Statère « à l'aurige et à la roue », attribué aux Arvernes (BnF 3701).



FIGURE 6: Monnaie en argent « à la volute et à la palme », attribuée aux Arvernes (BnF 3815).

Dans le Centre-Est de la Gaule, chez les Éduens, ce sont des monnaies encore assez proches, dans leur typologie générale, de la monnaie macédonienne qui sont émises, même si certaines spécificités apparaissent dans le traitement du visage au droit et avec la représentation de nouveaux éléments iconographiques (fleuron devant la bouche au droit, triskèle au-dessous du bige au revers) (figure 7). À cette émission succèderaient les monnaies aux types de Chenôves que S. Scheers divise en quatre classes<sup>14</sup> parmi lesquelles deux peuvent être retenues. La classe 1 présente au revers un cheval conduit par un aurige avec au-dessous une lyre et devant le poitrail un anneau auquel est attachée une hampe (figure 8). Ce type de revers n'est pas sans rappeler celui des monnaies attribuées aux Arvernes de la série de Lapte

<sup>14</sup> S. SCHEERS, « Les Monnaies d'or éduennes des types de Chenôves », *RBN* 126 (1980), p. 31-44.

(figure 4)<sup>15</sup>. La classe 4 a la particularité de comporter au revers un cheval androcéphale, habituellement représenté sur les monnayages armoricains et, plus rarement, sur des statères et quarts de statères recensés chez les Trévires. Caractéristique des émissions armoricaines dès les premières frappes, le cheval androcéphale est interprété par K. Gruel comme le symbole de la puissance du cavalier qui appartient à l'élite de la société gauloise<sup>16</sup>.



FIGURE 7: Statère « au triskèle », attribué aux Éduens (<http://pro.coinarchives.com>).



FIGURE 8: Statère « à la lyre », attribué aux Éduens (BnF 4843).

## II

### La multiplication des types et des inscriptions et la question des représentations monétaires

À partir de la fin du II<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des données archéologiques témoigne de la mise en place d'un nouveau système de gouvernement centralisé, avec le développement des *oppida* et l'émergence des cités, qui semble aller de pair avec une complexification accrue du système monétaire. D'un point de vue iconographique, ce changement se traduit par la multiplication

<sup>15</sup> Pour S. Scheers, cette classe serait une imitation du revers des statères attribués aux Arvernes au type de Lapte (*Idem*, p. 43).

<sup>16</sup> K. GRUEL & E. MORIN, *Les Monnaies celtes du Musée de Bretagne*, Paris, Maison Florange, 1999, p. 38-39.

des types et l'apparition de légendes monétaires qui deviennent alors de plus en plus fréquentes. Mais ce n'est qu'au moment de la conquête, avec le récit césarien, que quelques noms présents sur les monnaies peuvent être identifiés. À la suite de C. Bouterouë<sup>17</sup>, les numismates du XIX<sup>e</sup> siècle ont cherché à reconnaître dans les légendes monétaires des noms de chefs gaulois cités par César, parfois de façon abusive puisque F. de Saulcy pensait identifier 28 noms de chefs gaulois<sup>18</sup>. Les travaux d'A. Blanchet en 1905 et surtout ceux de J.-B. Colbert de Beaulieu en 1962 réduisirent à huit le nombre de chefs gaulois dont le nom présent sur les monnaies est mentionné par César (Adiatuanos, Commios, Dumnorix, Duratios, Épasnactos, Litavicos, Luctérios, Vercingétorix)<sup>19</sup>.

L'identification de noms de chefs sur certaines séries monétaires, la multiplication des types et des inscriptions posent alors la question de la relation entre autorité, inscription monétaire et effigie. Il est possible de relier ces inscriptions aux grands personnages de la société gauloise et de considérer leur multiplication, ainsi que celle des types, comme le témoignage de la compétition et des luttes de prestige que devaient se livrer les élites aristocratiques pour le pouvoir et qui entraînaient

---

<sup>17</sup> C. BOUTEROUË, *Recherches curieuses des monoyes de France*, Paris, Chez Sébastien Cramoisy & Sébastien Mabre-Cramoisy, 1666. L'auteur propose de reconnaître les noms de Dumnorix, Litavicos, Orgétorix et Vercassivellaunos.

<sup>18</sup> F. DE SAULCY, « Numismatique des chefs gaulois mentionnés dans les Commentaires de César », *ASFN* 2 (1867), p. 1-32.

<sup>19</sup> A. BLANCHET, *op. cit.* n. 9, p. 81-83 ; J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Les Monnaies gauloises au nom des chefs mentionnés dans les Commentaires de César », in M. RENARD (ed.), *Hommages à Albert Grenier*, Bruxelles-Berchem, Latomus, 1962, p. 419-446 ; J.-B. COLBERT DE BEAULIEU & B. FISCHER (eds), *Recueil des inscriptions gauloises (R. I. G.), vol. IV, Les Légendes monétaires*, Paris, CNRS éditions, 1998. J.-B. Colbert de Beaulieu considère comme incertain le nom Tasgétios et rejette les noms de Sédullos et Vercassivellaunos.

d'importantes dépenses<sup>20</sup>. L. Lamoine considère à ce titre que des personnages comme Dumnorix, Épasnactos, Vercingétorix ou Luctérios sont davantage à considérer comme des aristocrates dotés d'une très grande influence que comme de véritables magistrats<sup>21</sup>. César témoigne à ce propos de rapports conflictuels et de luttes de partis (*Guerre des Gaules* I, 30-31 ; VI, 11-12), ainsi que des dépenses engagées par ces élites. C'est le cas notamment de Dumnorix, qui entretient à ses frais une nombreuse cavalerie (*Guerre des Gaules* I, 18), ou de Vercingétorix pour s'allier les chefs des autres cités (*Guerre des Gaules* VII, 31). Si cette élite frappe donc monnaie à son nom, l'identification de l'effigie représentée au droit reste très incertaine. Selon J. Lelewel en 1841, les effigies présentes sur les monnaies gauloises sont des portraits de chefs<sup>22</sup> ; pour L. de La Saussaye en 1851 et à sa suite P.-M. Duval en 1972, c'est seulement dans les derniers temps de l'indépendance que les monnaies portent l'effigie des chefs gaulois<sup>23</sup>.

---

<sup>20</sup> F. TRÉMENT, « Aux origines de la cité arverne », in D. MARTIN (ed.), *L'Identité de l'Auvergne (Auvergne, Bourbonnais-Velay) : mythe ou réalité historique. Essai sur une histoire de l'Auvergne des origines à nos jours*, Nonette, Créer, 2002, p. 179 ; S. VERGER, « Société, politique et religion en Gaule avant la Conquête. Éléments pour une étude anthropologique », *Pallas* 80 (2009), p. 61-82.

<sup>21</sup> L. LAMOINE, « Préteur, vergobret, *princeps* en Gaule narbonnaise et dans les trois Gaules. Pourquoi faut-il reprendre le dossier ? », in M. CEBELLAC-GERVASONI & L. LAMOINE (eds), *Les Élités et leurs facettes. Les Élités locales dans le monde hellénistique et romain*, Rome / Clermont-Ferrand, École française de Rome / Presses universitaires Blaise-Pascal, 2003, p. 187-204.

<sup>22</sup> J. LELEWEL, *Études numismatiques et archéologiques. Type gaulois ou celtique*, Bruxelles, P.-J. Voglet, 1841.

<sup>23</sup> L. DE LA SAUSSAYE, « Mémoires et dissertations. Numismatique de la Gaule-Aquitaine, deuxième article », *RN* 16 (1851), p. 381-96 ; P.-M. DUVAL, « L'Art des monnaies gauloises », *CRAI* 116 (1972), p. 633-648.



**FIGURE 9:** Statère de la série « CAS et types associés » (amphore et esse au revers), attribué aux Arvernes (BnF 3768).



**FIGURE 10:** Statère au nom de Vercingétorix, attribué aux Arvernes (BnF 3776).

Plusieurs séries monétaires attribuées aux Arvernes suscitent de nombreuses interrogations quant à la représentation et l'identification du portrait, et la signification de la légende qui l'accompagne au droit et / ou au revers. Sept séries présentent en effet une forte analogie typologique de droit ou de revers avec une autre série : les séries en or « CAS et types associés » et les exemplaires au nom de Vercingétorix présentent un revers similaire avec une esse au-dessus du cheval et une amphore au-dessous (figures 9 et 10) ; les séries en bronze CICIIDV.BRI / IIPAD et DONNADV comportent également un revers analogue (cavalier casqué et deux esses côte à côte sous le cheval, *cf.* figures 11 et 12) ; les séries « CAS et types associés » (or), ADCANAVNOS (argent et bronze), IIPOS (bronze) et la série anépigraphie « à la volute et à l'anneau » (argent) présentent un portrait similaire au droit (figures 13 à 16 et agrandissements 13A à 16A). Si cette similitude typologique renvoie de fait à une proximité géographique (si ce n'est au même atelier) et chronologique, les monnaies des séries Vercingétorix, « CAS et types associés », ADCANAVNOS, CICIIDV.BRI / IIPAD circulaient en 52 a. C., puisque des exemplaires ont été recueillis dans les fossés

d'Alésia<sup>24</sup>, elle pose néanmoins la question de l'identification du pouvoir émetteur.



FIGURE 11: Exemple en bronze avec au droit et au revers l'inscription CICIIDV.BRI / IIPAD, attribué aux Arvernes (BnF 3892).



FIGURE 12: Monnaie en bronze avec au droit l'inscription DONNADV, attribuée aux Arvernes (BnF 3922).



FIGURE 13: Statère de la série « CAS et types associés » (lyre et fleur au revers) attribué aux Arvernes (BnF 3754).



FIGURE 14: Exemple en bronze avec au droit l'inscription ADCANAVNOS, attribué aux Arvernes (BnF 3869).

<sup>24</sup> B. FISCHER & K. GRUEL, « Catalogue des monnaies gauloises », in M. REDDE & S. VON SCHNURBEIN (eds), *Alésia. Fouilles et recherches franco-allemandes sur les travaux militaires romains autour du Mont-Auxois (1991-1997)*, vol. 2, *Le Matériel*, MAI 21 (2001), p. 21-39, pl. 1-28.



FIGURE 15: Monnaie en bronze avec la légende **IIPOS** au revers, attribuée aux Arvernes (BnF 3961).



FIGURE 16: Monnaie en argent de la série « à la volute et à l'anneau », attribuée aux Arvernes (BnF 3833).

**Portraits au droit de séries monétaires attribuées aux Arvernes**  
(échelle x 1,5)



FIGURE 13A  
Série « CAS et types associés », or (BnF 3754)



FIGURE 14A  
Série ADCANAVNOS, argent et bronze (BnF 3869)



FIGURE 15A  
Série IIPOS, bronze (BnF 3961)



FIGURE 16A  
Série « à la volute et à l'anneau », argent (BnF 3833)

La représentation d'une même effigie au droit d'exemplaires en or, argent et bronze pourrait être le témoin d'un système

monétaire, fondé sur trois métaux, avec une typologie commune au droit et une typologie propre sur le revers. Si cette hypothèse permettrait d'envisager qu'une même autorité ait ordonné la frappe de ces quatre émissions, elle nécessite que l'on s'interroge sur la signification des inscriptions, différentes, qui sont présentes au droit de trois des quatre séries. Des parentés typologiques entre des séries d'un même monnayage peuvent certes paraître normales, mais il est plus surprenant de constater que des monnaies de différentes séries avec des inscriptions différentes, dont on pouvait penser qu'elles renvoyaient à des noms de personne, utilisent la même effigie au droit. On doit alors s'interroger sur l'importance de ce portrait : s'agit-il d'un même chef, d'une même autorité ? Dans ce cas, à qui ou à quoi renvoie l'inscription ? Faut-il alors rapprocher cette effigie du répertoire religieux ? Autant de questions qui amènent de fait une incertitude sur l'identification de l'effigie des monnaies au nom de Vercingétorix. Pour F. De Saulcy en 1867 « il est à peu près certain que l'effigie, qui se reproduit toujours avec les mêmes traits caractéristiques et assez éloignés de ceux de la tête idéalisée d'Apollon, nous offre le véritable portrait de Vercingétorix »<sup>25</sup>. E. Babelon également en 1902 identifie le portrait de Vercingétorix sur les monnaies qui portent son nom tout en reconnaissant son caractère « conventionnel, stylisé et idéalisé »<sup>26</sup>. Reprenant les propos d'E. Babelon, A. Blanchet conclut en 1905 qu'avec de « semblables restrictions il n'y a déjà plus de portrait ; il y a seulement une physionomie, qui est avant tout la création d'un graveur »<sup>27</sup>. C. Jullian émet les mêmes doutes et considère qu'aucun des deux types de têtes représentées (nue ou casquée) n'est un portrait certain de Vercingétorix. Il poursuit son raisonnement en précisant : « le souci de casquer cette tête (...) répond peut-être au désir de représenter un chef militaire sous son aspect contemporain, sans qu'on puisse

---

<sup>25</sup> F. DE SAULCY, *op. cit.* n. 18, p. 30.

<sup>26</sup> E. BABELON, « Vercingétorix, étude d'iconographie numismatique », *RN* 6 (1902), p. 33.

<sup>27</sup> A. BLANCHET, *op. cit.* n. 9, p. 157.

affirmer qu'on ait prêté à ce visage les traits personnels de Vercingétorix »<sup>28</sup>. J. Babelon, en 1950, est quant à lui plus radical. Il rejette la thèse du portrait de Vercingétorix considérant qu'il s'agit « d'un type apollinien, importé en Gaule, et tant bien que mal imité pour rappeler un jeune guerrier arverne ». Il poursuit en précisant qu'« il n'y a de commun d'une pièce à l'autre que les traits conventionnels, empruntés en partie aux modèles grecs : le nez droit, le front bas, encadré par les cheveux bouclés, l'œil très grand, cerné d'un triangle courbe en relief »<sup>29</sup>. J.-B. Colbert de Beaulieu<sup>30</sup>, et à sa suite B. Fischer<sup>31</sup>, adopte l'opinion de J. Babelon en avançant comme argument le peu d'uniformité du visage représenté sur les dix coins de droit recensés en 1963. J.-B. Colbert de Beaulieu précise : « s'ils avaient eu pour modèle le nouveau roi des *Aruerni*, que chacun devait connaître, les artistes se fussent sans aucun doute astreints à moins de liberté dans le rendu de la ressemblance, mais on comprend leur indépendance s'il s'agissait simplement de graver une effigie d'après un modèle anonyme »<sup>32</sup>. J.-B. Colbert de Beaulieu conclut la question du portrait de Vercingétorix sur les exemplaires à la tête casquée : « que le graveur gaulois ait prétendu buriner sur le coin un portrait de Vercingétorix, nous nous garderions de le dénier, car, après tout, cette intention ne serait pas impossible ; mais ce qui est impossible, c'est

---

<sup>28</sup> C. JULLIAN, *Vercingétorix*, Paris, J. Tallandier, 1977, p. 321-322.

<sup>29</sup> J. BABELON, *Le Portrait dans l'Antiquité d'après les monnaies*, Paris, Payot, 1950, p. 180-181.

<sup>30</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU & G. LEFÈVRE, « Les Monnaies de Vercingétorix », *Gallia* 21 (1963), p. 22.

<sup>31</sup> B. FISCHER, « Vercingétorix à travers ses monnaies », in A. DUVAL (ed.), *Vercingétorix et Alésia. Catalogue de l'exposition, Saint-Germain-en-Laye, Musée des antiquités nationales, 29 mars-18 juillet 1994*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1994, p. 205-207 ; B. FISCHER, « Les Monnaies à la légende Vercingétorix », in C. GOUDINEAU (ed.), *Le Dossier Vercingétorix*, Arles, Actes Sud / Errance, 2001, p. 236-237.

<sup>32</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU & G. LEFÈVRE, *op. cit.* n. 30, p. 22.

assurément de le prouver »<sup>33</sup>. Enfin, pour P.-M. Duval en 1987, « rien ne permet d'assurer qu'il s'agit de Vercingétorix lui-même : on penche plutôt vers l'hypothèse d'un jeune chef idéalisé, sans insigne princier. Rien n'indique non plus la nature divine du sujet. Le nom du chef arverne responsable de l'émission est inscrit dans son orthographe celtique : Vercingetorix, " le Roi des grands guerriers " ou " le grand Roi des guerriers " »<sup>34</sup>. Il est actuellement difficile de conclure sur l'identification de l'effigie au droit des monnaies au nom de Vercingétorix. Néanmoins, l'argument avancé par J.-B. Colbert de Beaulieu puis par B. Fischer concernant le peu d'uniformité du visage représenté ne nous paraît pas probant. Ne faut-il pas relier les différences, somme toute légères au moins pour les exemplaires à la tête nue, au travail de plusieurs graveurs quel que soit le modèle à représenter ? En revanche, la représentation du même portrait au droit de monnaies portant des inscriptions différentes nous semble être un argument à retenir et qui renforce l'incertitude quant à l'identification du portrait de Vercingétorix. Car si l'on ne peut, avec les séries « CAS et types associés », ADCANAVNOS et IIPOS, lier effigie et inscription, pourquoi, sauf à considérer qu'il s'agit d'une évolution, le pourrait-on avec les exemplaires au nom de Vercingétorix ?

Ainsi, au-delà des représentations monétaires dans le contexte des luttes de pouvoir que se livraient les élites aristocratiques c'est la question plus vaste de la signification de l'iconographie monétaire pour le pouvoir et de sa réception par les usagers qui se pose. Les monnaies gauloises présentent rarement un type monétaire complet : le type de droit comme de revers est fréquemment décentré et, dans la plupart des cas, le flan monétaire est d'une dimension inférieure à celle des coins qui ont servi à le frapper. Plusieurs monnaies sont donc nécessaires pour reconstituer complètement un type monétaire. Ce simple constat, lié aux procédés mêmes de fabrication, a amené P.-M. Duval à

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>34</sup> P.-M. DUVAL, *Monnaies gauloises et mythes celtiques*, Paris, Hermann, 1987, p. 87.

envisager une sorte d'indifférence du pouvoir à l'égard de la lisibilité des images<sup>35</sup> et à conclure, peut-être de façon excessive, que, dans l'état actuel des connaissances, « tout se présente comme si les effigies monétaires avaient eu chez les Celtes un caractère désintéressé qu'on ne leur connaît pas ailleurs »<sup>36</sup>.

Un cas particulier pourtant, celui d'Épasnactos, illustre de façon précise le message qu'a voulu faire passer ce chef arverne à la suite de son ralliement à Rome. Épasnactos, cité par Hirtius au livre VIII de la *Guerre des Gaules*, donc après la bataille d'Alésia de 52 a. C., comme « grand ami du peuple romain » (VIII, 44), a fait frapper deux séries de monnaies très différentes à son nom, chacune rassemblant des exemplaires en argent et en bronze. La première, dite EPAD « au cavalier » (figures 11 et 17), dont le début de l'émission est antérieur à 52 a. C.<sup>37</sup>, présente pour les exemplaires en argent au droit un buste et au revers un cavalier au galop avec, à l'exergue, l'inscription EPAD et, pour les exemplaires en bronze, un buste avec l'inscription CICIIDV.BRI au droit et un cavalier au galop tenant une lance avec à l'exergue l'inscription EPAD.



**FIGURE 17: Monnaie en argent avec au revers l'inscription EPAD, série « EPAD au cavalier » (BnF 3885).**

Pour la seconde série, dite EPAD « au guerrier » (figure 18), les exemplaires en argent et en bronze comportent au droit un type imité d'un denier épigraphe de *M. Plaetorius M. f. Cesticus*

<sup>35</sup> P.-M. DUVAL, « À propos de la signification des images monétaires gauloises », *CRAI* 119 (1975), p. 241-255.

<sup>36</sup> P.-M. DUVAL, *op. cit.* n. 23, p. 640.

<sup>37</sup> Des exemplaires ont été recueillis lors des fouilles menées sur l'*oppidum* d'Alésia (B. FISCHER & K. GRUEL, *op. cit.* n. 24, p. 21-39, pl. 1-28).

frappé vers 68-66 a. C. (figure 19)<sup>38</sup>. La monnaie gauloise reprend de façon assez fidèle le buste du denier romain, avec quelques différences toutefois : l'arc et le carquois présents sur le denier romain ne sont pas représentés sur l'exemplaire gaulois ; le traitement du casque est légèrement différent ; la légende sur la monnaie gauloise est devant la tête et non derrière. Le type du guerrier au revers, ne semble pas, quant à lui, être emprunté à un type monétaire romain.



FIGURE 18: Exemplaire en argent avec légende EPAD au droit, série « EPAD au guerrier » (BnF 3900).



FIGURE 19 : Droit d'un denier épigraphe de *M. Plaetorius M. f. Cestianus*, vers 68-66 a. C. (d'Ailly 13799).

Le thème iconographique du guerrier est présent dans d'autres monnayages gaulois, tels les exemplaires aux légendes DVBNOREX attribués aux Éduens, LVCIOS (Centre-Ouest de la Gaule) ou VIIPOTAL, attribution supposée aux Pictons<sup>39</sup>. Mais sur les monnaies EPAD « au guerrier » de type BnF 3900 (argent) et BnF 3907-3920 (bronze), le guerrier porte la tenue d'apparat des Romains, ainsi qu'une enseigne romaine. La série EPAD « au guerrier » fait suite à la série EPAD « au cavalier » et correspond très certainement, cette fois, au moment où *Épasnactos* est considéré par Hirtius comme « grand ami du peuple romain »

<sup>38</sup> S. SCHEERS, *Les Monnaies de la Gaule inspirées de celles de la République romaine*, Louvain, Universiteitsbibliotheek, 1969.

<sup>39</sup> S. SCHEERS, « Monnaies celtiques », in C. BRENOT & S. SCHEERS (eds), *Catalogue des monnaies massaliètes et monnaies celtiques du musée des Beaux-Arts de Lyon*, Louvain, Peeters, 1996, p. 84.

(*Guerre des Gaules* VIII, 44), c'est-à-dire après 52 a. C.. La différence entre les émissions au nom du chef Épasnactos n'est pas seulement typologique, elle est également pondérale, puisque le poids des monnaies d'argent EPAD « au guerrier » est aligné sur celui du quinaire romain, ce qui n'est pas le cas pour la série EPAD « au cavalier ». Nous sommes donc en présence de deux types monétaires très différents, tous deux au nom du même chef, qui se distinguent par leur type, leur poids mais aussi leur composition métallique et la géographie de leur circulation<sup>40</sup>. Néanmoins, ces monnaies constituent un cas particulier dans le monnayage arverne. Leur alignement sur la métrologie du quinaire romain et l'adoption de référents iconographiques romains sont sans doute moins un effet de la romanisation qu'un signe de ralliement politique au moment où Épasnactos reçoit le titre de « grand ami du peuple romain ».

Les émissions du Centre-Est de la Gaule, dites de la « zone du denier », offrent un exemple particulier de cette multiplication des types et inscriptions monétaires à partir de la fin du II<sup>e</sup> siècle a. C.. Cette région, qui couvre les territoires traditionnellement attribués aux Éduens, aux Séquanes, aux Lingons et aux Leuques, a très tôt entretenu des contacts avec le monde méditerranéen.

Probablement vers la fin du II<sup>e</sup> siècle, un brusque changement de politique monétaire s'opère : l'ensemble des cités de la région abandonne la monnaie d'or pour une monnaie d'argent étalonnée sur le quinaire romain et qui adopte le type de deniers romains. L'expression « zone du denier » a été utilisée par J.-B. Colbert de Beaulieu pour qualifier ces cités qui suivent la métrologie et la typologie de monnaies romaines, mais dont les émissions sont à considérer comme des « deniers faibles », et non comme des quinaires, en raison de la présence du nombre X au droit des exemplaires épigraphes Kaletedu. Ces monnaies détermineraient

---

<sup>40</sup> S. NIETO-PELLETIER, *Monnaies celtiques de la Bibliothèque nationale de France et du Musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye*, vol. 1, *Centre Gaule (Arvernes)*, Paris, Éditions de la Bibliothèque nationale de France, à paraître.

alors une zone située au nord de la *Prouincia*, dont les échanges, à l'intérieur de la zone et avec la province romaine, devaient être facilités par un numéraire dont la base était commune<sup>41</sup>. C. Goudineau, dans son ouvrage *César et la Gaule*, reprend et accentue ce concept de « zone du denier » en considérant que ce phénomène monétaire traduit le passage dans l'« orbite romaine » d'une partie de la Gaule politiquement indépendante<sup>42</sup>. L'abandon de l'étalon or pour l'étalon argent, l'alignement sur l'unité de valeur romaine, le choix d'une iconographie romaine sont des signes politiquement forts qui trouvent très certainement leur origine dans une alliance passée entre Rome et les Éduens peut-être dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle a. C. puisqu'Apollodore mentionne les Éduens comme « alliés des Romains » (*Chroniques* IV fragment n° 60 Jacoby)<sup>43</sup> et, plus tard, César les qualifie de « frères du peuple Romain » (*Guerre des Gaules* I, 36).

Les premières monnaies qui illustrent ce changement sont celles de la série Kaletedu (figure 20), dont l'attribution, dans l'état actuel des connaissances, est incertaine<sup>44</sup>. Ces exemplaires reprennent au droit le denier de *P. Cornelius Sulla* frappé en 151<sup>45</sup> (figure 21) et comportent l'inscription SVLLA. Le revers des premières monnaies de cette série présente un cheval au galop

---

<sup>41</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Les Monnaies de Caletedu et le système du denier en Gaule », *CahNum* 6 (1965), p. 165-180 ; *op. cit.* n. 4, p. 229-231 et 271-277.

<sup>42</sup> C. GOUDINEAU, *César et la Gaule*, Paris, Errance, 2000, p. 150-151.

<sup>43</sup> C. GOUDINEAU & C. PEYRE (eds), *Bibracte et les Éduens. À la découverte d'un peuple gaulois*, Paris, Errance, 1993, p. 171-177.

<sup>44</sup> En raison de la diffusion de ces monnaies dans le Centre-Est de la Gaule, les attributions actuelles hésitent entre une émission lingone ou éduenne, cf. B. FISCHER, « Les Monnaies de la "zone du denier" : enseignements et problèmes », *NAC* 29 (2000), p. 279-288 ; K. GRUEL & J.-N. BARRANDON, « Les Deniers gaulois du Centre-Est », in B. KLUGE & B. WEISSER (eds), *XII. Internationaler Numismatischer Kongress Berlin 1997. Akten*, Berlin, Gebr. Mann, 2000, p. 402-408.

<sup>45</sup> M. H. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, Londres / Cambridge, Cambridge University Press, 1974.

avec au pourtour l'inscription ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ qui correspond au nom celtique Caletedu, écrit en alphabet grec, et la légende SVLA, en caractères latins, qui disparaît cependant assez rapidement. La légende Caletedu prend des formes diverses de plus en plus courtes et se réduit, sur les exemplaires les plus tardifs, aux lettres ΚΑΑ accompagnées d'un monogramme complexe comportant le reste de la légende.



FIGURE 20: Quinaire avec légende ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ au revers, attribué aux Lingons ou aux Éduens (BnF 8297).



FIGURE 21: Denier de *P. Cornelius Sulla*, 151 a. C. (<http://pro.coinarchives.com>).

Si la pertinence de cette « zone du denier » reste encore actuellement à démontrer concernant spécifiquement les aspects économiques et commerciaux<sup>46</sup>, il semble assuré que les monnaies émises dans cette région, dès la fin du II<sup>e</sup> siècle, soient l'expression des prémices d'une intégration politique au monde romain.

La multiplication des types et inscriptions dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle doit probablement également être mise en

<sup>46</sup> Il semble que l'utilisation d'un système monétaire différent par les Arvernes n'ait pas entravé leur approvisionnement en produits issus du commerce méditerranéen. Selon V. Guichard en 1993, même si les statistiques ne sont pour le moment pas assez précises, les amphores et la vaisselle italique paraissent aussi fréquentes sur les *oppida* du Puy-de-Dôme que sur ceux du Centre-Est (V. GUICHARD, « À propos de la circulation monétaire en Gaule Chevelue aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. », *RACF* 32 (1993), p. 25-55).

relation avec la structure du territoire de la cité en *pagi*, tel que cela a déjà été suggéré par D. Nash en 1978<sup>47</sup> et récemment proposé pour les exemplaires en laiton au type de « Vichy » par K. Gruel et D. Lallemand pour le territoire arverne<sup>48</sup>. D. Nash a émis l'hypothèse que la relative indépendance des *pagi* puisse expliquer la présence de différents types de monnayages en métaux précieux à l'intérieur d'une même cité. César semble en effet indiquer, à propos des Germains, qu'un *pagus* correspondrait à la juridiction d'un chef (*Guerre des Gaules* VI, 23). S'il mentionne l'existence de *pagi* chez les Arvernes, il reste néanmoins laconique sur ce sujet (*Guerre des Gaules* VII, 64) et rien ne permet d'appliquer la réalité germanique au centre de la Gaule. En outre, les lieux de découverte enregistrés sont encore actuellement trop peu nombreux pour les monnaies d'or et, dans une moindre mesure, pour les monnaies d'argent pour envisager une structuration en *pagi* de la frappe monétaire arverne. Concernant les monnaies d'or toutefois, leur frappe, pour une même période, selon un poids et un titre similaires suggère davantage une production monétaire centralisée au sein de la cité qui contraste quelque peu avec la variété typologique constatée<sup>49</sup>.

Cette première approche de l'expression monétaire du pouvoir en Gaule du Centre entre le III<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècle a. C. est avant tout une réflexion préliminaire. À partir du II<sup>e</sup> siècle, les autorités émettrices s'approprient progressivement la monnaie par la mise en œuvre de particularismes iconographiques locaux qui atteint son paroxysme au moment de la conquête césarienne avec la multiplication des inscriptions et l'adoption d'une typologie

---

<sup>47</sup> D. NASH, « Territory and State Formation in Central Gaul », in D. GREEN, C. HASELGROVE & M. SPRIGGS (eds), *Social Organisation and Settlement*, Oxford, B. A. R., 1978, p. 455-475.

<sup>48</sup> K. GRUEL & D. LALLEMAND, « Monnaies gauloises et archéologie du territoire en Auvergne », in J. VAN HEESCH & I. HEEREN (eds), *Coinage in the Iron Age : Essays in Honour of Simone Scheers*, Londres, Spink, 2009, p. 155-171.

<sup>49</sup> On peut en outre se demander si les *pagi* avaient les moyens d'émettre des monnaies d'or.

propre, originale ou faite d'emprunts à Rome, mais également à Marseille. Dans un contexte de luttes de prestige que devaient se livrer les élites aristocratiques et où il apparaît que la monnaie semble être, totalement ou en partie, au service d'ambitions personnelles, se pose alors la question de l'identification des effigies représentées.

Si les représentations monétaires semblent effectivement suivre les changements politiques, et cela n'est finalement pas surprenant, notre vision est néanmoins encore lacunaire, fragmentaire et la diversité des situations interdit toute généralisation à l'échelle de la Gaule (par exemple, les autorités émettrices armoricaines n'ont pas eu ou ressenti la nécessité de porter des inscriptions sur leur monnaie). L'approche iconographique de la monnaie gauloise mérite donc d'être renouvelée, notamment en la reliant de façon plus systématique avec le ou les pouvoirs à l'origine des émissions.